



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 6

Réunion du mardi 03 Septembre 2019.

Président : M. DENIS.

Présents : MM.VESQUES - LAWSON- GODEFROY – ORTUNO – JEREMIASCH.

Excusés : MM. LANOIX –MARTIN.

VILLE DE VILLEMOMBLE (93)
STADE ALAIN MIMOUN – NNI 93 077 03 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. BLIN, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le lundi 16 septembre 2019 à 21 h 00 sur place afin d'effectuer le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé. La CRTIS remercie la ville de bien vouloir matérialiser les 25 points de contrôle. Les imprimés seront fournis par M. JEREMIASCH qui représentera la C.R.T.I.S..

VILLE DE VILLEMOMBLE (93)
STADE GEORGES POMPIDOU – NNI 93 077 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. BLIN, Directeur du Service des Sports, un rendez-vous a été pris pour le lundi 23 septembre 2019 à 22 h 00 sur place afin d'effectuer le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé. La CRTIS remercie la ville de bien vouloir matérialiser les 25 points de contrôle et demande que l'éclairage du terrain annexe ne soit pas allumer lors du contrôle. Les imprimés seront fournis par M. JEREMIASCH qui représentera la C.R.T.I.S.

VILLE VIRY CHATILLON (91)
STADE HENRY LONGUET - NNI 91 687 01 01

M. VESQUES de la C.R.T.I.S effectuera le contrôle de l'éclairage le jeudi 12 Septembre 2019 à 20h30. La CRTIS demande de matérialiser les 25 points, les imprimés seront fournis sur place.

VILLE DE CLICHY SUR SEINE (92)
GYMNASSE GEORGES RACINES - NNI 92 024 99 01

Suite à la visite des installations et l'impossibilité de classer ce gymnase en niveau Futsal 2, la Commission précise, ci-après, les caractéristiques à avoir pour obtenir le niveau de classement Futsal 2 :

- une table de marque de 1m50 ;
 - des bancs des remplaçants de 10 personnes (14 personnes pour le niveau Futsal 1) ;
 - 2 vestiaires de 16m² hors douches et sanitaires avec 6 pommes de douche ;
 - un vestiaire arbitre de 8m² hors douches et sanitaires ;
 - un local administratif de 6m² ;
 - un local antidopage ;
 - un espace infirmerie qui peut avoir double fonction avec le local antidopage ;
 - Les toilettes ne peuvent pas être en commun et doivent être séparés des spectateurs ;
 - Nécessité de mettre une protection sur les murs derrière les buts compte tenu de la distance ;
 - une tribune pouvant accueillir les spectateurs (recommandé 500 places) ;
 - un parc de stationnement réservé pour les véhicules des joueurs et officiels comportant, au minimum, un emplacement de stationnement sécurisé pour 5 véhicules légers, hors d'atteinte du public, avec un accès protégé aux vestiaires.
- Il peut-être temporaire, pour la durée de l'événement. Il est recommandé que ce dispositif soit permanent.

VILLE D'AULNAY SOUS BOIS (93)
STADE MOULIN NEUF - NNI 93 005 02 01

M. ORTUNO de la CRTIS effectuera le contrôle de l'éclairage le 19/09/2019 à 20H30. Ce dernier demande de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place.

VILLE D'AUBERVILLIERS (93)
STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 001 02 01

Dans le cadre du changement moquette synthétique du terrain, M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. visitera les installations le lundi 16/09/2019 à 14h00.

La Commission demande à la ville de bien vouloir mettre les installations en configuration match avec un libre accès aux vestiaires.

VILLE DE TOURNAN EN BRIE (77)
STADE MUNICIPAL 1 – NNI 77 470 01 01

Suite à un entretien téléphonique avec Madame CARREY, Directrice Générale des Services de la Mairie de Tournan en Brie et dans le cadre du classement du terrain qui a fait l'objet d'un changement de surface (passage d'un gazon à un synthétique), un rendez-vous a été pris pour le vendredi 13 septembre à 14h00 sur place. Les vestiaires devront être accessibles et le terrain doit être en configuration match. M. GODEFROY représentera la C.R.T.I.S. et fournira les documents.

VILLE DE LOGNES (77)
GYMNASSE DE LA FRATERNITE – NNI 77 258 99 01

Suite à un entretien téléphonique avec M. MEUNIER de la Mairie de LOGNES et dans le cadre du classement initial du gymnase, un rendez-vous a été pris le jeudi 12 septembre 2019 à 21 h 00 sur place pour le contrôle des installations par M. GODEFROY de la C.R.T.I.S.

La C.R.T.I.S. demande à la Ville de bien vouloir marquer les 15 points de contrôle. Toutes les installations devront être accessibles et le terrain devra être en configuration match Futsal. .

Il sera également effectué le contrôle de l'éclairage.

Les documents de classement seront fournis sur place.

VILLE DE LIEUSAIN (77)
STADE OMNISPORT 3 – NNI 77 251 01 03

Suite à un entretien téléphonique avec M. BENOIT de la Mairie de de LIEUSAIN et dans le cadre d'une confirmation de classement du terrain susnommé au niveau 5 SYE, un rendez-vous a été pris pour le vendredi 27 septembre 2019 à 10 h 00 sur place pour le contrôle des installations. Celles-ci devront être accessibles et le terrain doit-être en configuration match. M. GODEFROY représentera la C.R.T.I.S. et fournira les documents. M. BENOIT s'est engagé à faire effectuer les tests in situ.

CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL

VILLE DE PARIS 13^{ème} (75)

STADE CHARLETY – NNI 75 113 01 01

Mesures relevées par M.VESQUES le 02 septembre 2019.

Total des points : 26626 lux.

Eclairage moyen : 1065 lux.

Facteur d'uniformité : 0,85.

Rapport E min/E max : 0,77.

Avis favorable pour une confirmation en niveau E2, sous réserve de validation de la C.F.T.I.S..

VILLE DE MONTFERMEIL (93)

STADE HENRI VIDAL – NNI 93 047 01 01

Mesures relevées par M.JEREMIASCH le 17 juillet 2019.

Total des points : 6091 lux.

Eclairage moyen : 244 lux.

Facteur d'uniformité : 0,72.

Rapport E min/E max : 0,54.

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4, sous réserve de validation de la C.F.T.I.S..

VILLE D'IVRY SUR SEINE (94)

STADE CLERVILLE – NNI 94 041 01 01

Mesures relevées par M.LAWSON le 13 aout 2019.

Total des points : 11215 lux.

Eclairage moyen : 409 lux.

Facteur d'uniformité : 0,85.

Rapport E min/E max : 0,62.

Avis favorable pour une confirmation en niveau E3, sous réserve de validation de la C.F.T.I.S..

VILLE D'IVRY SUR SEINE (94)

STADE LES LILAS – NNI 94 041 02 01

Mesures relevées par M.LAWSON le 19 aout 2019.

Total des points : 4997 lux.

Eclairage moyen : 200 lux.

Facteur d'uniformité : 0,76.

Rapport E min/E max : 0,52.

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4, sous réserve de validation de la C.F.T.I.S..

VILLE DE POISSY (78)

STADE LEO LAGRANGE N°1 – NNI 78 498 01 01

Mesures relevées par M.DENIS le 02 septembre 2019.

Total des points : 15019 lux.

Eclairage moyen : 600 lux.

Facteur d'uniformité : 0,70.

Rapport E min/E max : 0,57.

Avis favorable pour une confirmation en niveau E3, sous réserve de validation de la C.F.T.I.S..

CLASSEMENT ECLAIRAGE REGIONAL

VILLE DE VILLIERS SUR MARNE (94)

STADE OCTAVE LAPIZE – NNI 94 079 02 03

Mesures relevées par M.JEREMIASCH le 02 septembre 2019.

Total des points : 4137 lux.

Eclairage moyen : 165 lux.

Facteur d'uniformité : 0,73.

Rapport E min/E max : 0,56.

Avis favorable pour un classement initial de l'éclairage en niveau E5 pour une durée de 2 ans à compter du 03/09/2019.

CLASSEMENTS TERRAINS

VILLE DE PAVILLONS SOUS BOIS (93)

STADE LEO LAGRANGE – NNI 93 057 01 02

Installations visitées par M.ORTUNO le 29/08/2019 dans le cadre du changement de la moquette synthétique.

Dans l'attente des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau Foot A11 SYE provisoire. Elle demande à la ville de lui transmettre les tests dès que ceux-ci auront été faits afin de prononcer le classement définitif du terrain.

VILLE DE LA COURNEUVE (93)

STADE NELSON MANDELA – NNI 93 027 03 01

Installations visitées par M.ORTUNO le 29/08/2019.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 5 sy**, sous réserve de validation de la C.F.T.I.S..

VILLE DE MAGNY LE HONGRE (77)

STADE DE LA SOURDE – NNI 77 268 02 01

Installations visitées par M.GODEFROY le 29/08/2019.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour un classement en niveau 5sy**, sous réserve de validation de la C.F.T.I.S..

Le classement en niveau 5SYE pourra être à réception des tests in situ et sous réserve de leur conformité.

VILLE DE PERTHES EN GATINAIS (77)

STADE FOOT 5 – NNI 77 359 55 01

Installations visitées par M.GODEFROY le 27/05/2019.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour u classement initial en niveau FOOT A5 SYE, ainsi qu'un avis favorable pour un éclairage A5 initial de niveau EFootA11.**

VILLE DE VILLIERS SUR MARNE (94)

STADE OCTAVE LAPIZE – NNI 94 079 02 03

Installations visitées par M.JEREMIASCH le 22 mai 2019.

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour un classement initial en niveau 5 SYE**, sous réserve de la C.F.T.I.S..

VILLE DE MOISSY CRAMAYEL (77)

STADE PAUL RABAN – NNI 77 296 01 01

Installations visitées par M.GODEFROY le 19 juin 2019.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de classement en niveau 3.** sous réserve de validation de la C.F.T.I.S..

CLASSEMENT FUTSAL (TERRAIN ET ECLAIRAGE)

VILLE DE BRETIGNY SUR ORGE (91)

GYMNASE DELAUNE – NNI 91 103 99 02

Installations visitées par M GODEFROY le 01 mars 2019

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour un classement initial de niveau 2 et EFutsal 2 pour l'éclairage**, sous réserve de validation de la C.F.T.I.S..

Total des points : 6813 lux.

Eclairage moyen : 454 lux.

Facteur d'uniformité : 0,70.
Rapport E min/E max : 0,51.
Hauteur des feux sous plafond : 7,25m.

VILLE DE ROISSY EN BRIE (77)

GYMNASSE CHARLES LE CHAUVÉ – NNI 77 390 99 01

Installations visitées par M GODEFROY le 04 mars 2019

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable **pour un classement initial de niveau 2 et EFutsal 2 pour l'éclairage**, sous réserve de validation de la C.F.T.I.S..

Total des points : 10758 lux

Eclairage moyen : 715 lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport E min/E max : 0,57

Hauteur des feux sous plafond : 7m.